

Actes de la journée

Insertion: passer par la case départ L'illettrisme, un frein à l'emploi

Animation de la journée:
Laurent Bonnard, journaliste

Judi 24 novembre 2011
Lausanne, Palais de Beaulieu

ARTIAS

Rue des Pêcheurs 8
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 557 20 66
Fax 024 557 20 67
info@artias.ch
CCP 10-2156-5
www.artias.ch
www.guidesocial.ch

SKOS CSIAS COSAS

Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe
Conférence suisse des institutions d'action sociale
Conferenza svizzera delle istituzioni dell'azione sociale
Conferenza svizra da l'agid sozial

Table des matières

I. Introduction

Martine Kurth, secrétaire générale de l'ARTIAS

II. Compétences de base et insertion, un enjeu central pour l'action sociale

Olivier Grand, secrétaire général d'AvenirSocial

III. Etat des lieux: abécédaire de l'illettrisme en Suisse

Brigitte Pythoud, secrétaire générale de l'Association Lire et Ecrire

IV. Quelques pistes pour reconnaître une personne en situation d'illettrisme

Sylvie Egloff, responsable de projet de l'Association Lire et Ecrire

V. Lutte contre l'illettrisme: un nouveau rôle pour les dispositifs d'insertion?

Benoît Gay-des-Combes, collaborateur du Service de l'action sociale (Etat du Valais)

VI. Pour une stratégie globale de lutte contre l'illettrisme

Roger Nordmann, conseiller national et président de l'ARTIAS

VII. La Loi sur la formation continue: un enjeu majeur

Josiane Aubert, conseillère nationale vaudoise

I. Introduction

Martine Kurth, secrétaire générale de l'ARTIAS



L'illettrisme, c'est quoi au juste?

Comment fait-on pour vivre sans lire et sans écrire?

Et surtout, comment arrive-t-on si bien à le cacher?

L'illettrisme, c'est un sujet difficile, l'ARTIAS en est consciente. Difficile parce que tabou, camouflé, ignoré, presque invisible. Mais c'est un problème important, par son ampleur numérique certes, par la souffrance, les difficultés sociales et humaines qu'il engendre, surtout.

Un problème face auquel nous n'avons pas le droit de rester bras croisés.

En cette semaine romande de la lecture, il nous semble juste d'aborder ce thème ici ensemble, pour poursuivre la série des journées d'automne de l'ARTIAS consacrées aux freins à l'insertion.

Cette série a été ouverte il y a deux ans avec *Oser la formation*, une journée destinée à aborder les questions de fragilités sur le marché de l'emploi, en lien avec la qualification, la requalification, la formation. Elle s'est poursuivie l'an dernier avec l'endettement comme frein à l'insertion, et aborde cette année la problématique des compétences de base.

Ce que l'ARTIAS tente de mettre en évidence, avec cette série, au-delà de l'importance-même des questions abordées, c'est le paradoxe vécu aujourd'hui par l'aide sociale: on attend d'elle, en effet, qu'elle réussisse partout là où les systèmes en amont ont échoué avant elle.

II. Compétences de base et insertion, un enjeu central pour l'action sociale

Olivier Grand, secrétaire général d'AvenirSocial



1. Introduction

Je vais tenter dans le temps qui m'est donné de situer les enjeux entre compétences de base et insertion du point de vue du travail social. Pour cela, je vais m'exprimer sur quelques conditions de l'assurance chômage et sur l'apport sociologique de la problématique de l'illettrisme. Donnant un point de vue du travail social, lequel est critique et porté sur l'action, je vais porter un regard normatif sur nos pratiques: que devons-nous faire de la question de l'illettrisme dans la pratique sociale?

2. Entre les mailles de l'assurance chômage

La 4^e révision de la LACI fait peser un danger plus important aux personnes en situation de vulnérabilité. Les personnes qui présentent un faible niveau de lecture, d'écriture et de calcul sont ainsi plus vulnérables sur le marché de l'emploi. Parmi les mesures introduites par cette révision, il y a eu un correctif – selon le vocabulaire d'usage – pour empêcher les personnes n'étant pas insérées dans le premier marché de l'emploi de subir l'effet carrousel: il s'agit de la *Suppression de la prise en considération de la période de cotisation dans le cadre des mesures relatives au marché du travail*¹. La personne qui arrive au bout de son délai cadre ne peut, moyennant sa participation à une mesure du marché du travail, générer par là une nouvelle période de cotisation.

Parmi les autres mesures figurant au catalogue de cette révision on trouve aussi, du fait de l'*adaptation de la durée d'indemnisation en fonction de la période de cotisation*, une réduction du nombre de jours d'indemnisation. Cela revient à cotiser plus longtemps pour toucher moins de prestations. La mesure ici était claire, je cite le rapport du SECO relatif au postulat Fässler-Osterwalder: «*La pression incitant les personnes qui présentent une période de cotisation inférieure à dix-huit mois à accepter au plus vite un nouvel emploi se fait plus forte*»². En prolongeant le délai d'attente pour les personnes assurées libérées des conditions relatives à la période de cotisation, l'assurance chômage se fait moins facile d'accès pour les personnes qui n'ont pas cotisé durant les 12 mois précédant leur demande d'accès au chômage. Ici, ce sont les jeunes qui sont touchés. La question avait largement été débattue lors du référendum de septembre 2010 contre la révision de cette loi.

Depuis son entrée en vigueur, que s'est-il passé? De grosses craintes avaient été exprimées par les organismes qui ont soutenu le référendum. La mise en œuvre de cette révision allait opérer un report de charges sur l'aide sociale. Il semblerait que l'impact sur l'aide sociale soit moins conséquent que ce qui était craint. Toutefois, la situation n'en est pas pour autant rassurante. Le 1^{er} avril, le canton de Neuchâtel a vu près de 1000 personnes arriver en fin de droit de l'assurance chômage³. Le canton de Vaud en a compté près de 2000⁴. Mais d'autres personnes ont

¹ Seco. (2010). *Rapport du Conseil fédéral du 30 juin donnant suite au postulat 09.4283 Fässler-Osterwalder*. Berne: Seco, p.14.

² *ibid.* p. 16.

³ Chancellerie d'Etat de la République du canton de Neuchâtel. (31.05.2011). *Révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage. Premiers effets concrets sur l'aide sociale dans le canton de Neuchâtel: 5 millions de francs supplémentaires estimés pour l'année 2011*. Neuchâtel: Auteur.

⁴ Burnier, P. (31.08.2011). *L'aide sociale est prise d'assaut*. In *Le Temps*. Genève.

continué à sortir chaque mois de l'assurance alors que nous entendons régulièrement le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) fanfaronner sur les bons résultats du taux de chômage⁵. Nous assistons ici, non à l'effet carrousel mais à un effet trompe-l'œil. Il est clair que l'on n'a pas vu toutes ces personnes s'inscrire à l'aide sociale le 1^{er} avril. Certaines ont retrouvé un emploi qu'elles avaient peut-être jusque-là refusé – à moindres conditions –, d'autres ont épuisé d'abord leurs économies avant de s'annoncer aux services sociaux.

Ce report de charges ne consistait toutefois pas qu'en chiffres, on peut y déceler le progrès d'un certain raisonnement. Cette révision est à nouveau une révision qui vise à inciter les personnes au chômage à se responsabiliser, à prendre en charge leur non-emploi. Permettez-moi de citer à nouveau le rapport du SECO relatif au postulat Fässler-Osterwalder: *«le système de l'AC comporte différentes incitations qui exercent également une influence sur le succès de la politique du marché du travail. L'acquisition trop facile de nouveaux droits à faire valoir auprès de l'AC, de surcroît sans avoir exercé une activité lucrative, peut avoir pour effet de maintenir certaines personnes trop longtemps en dehors du monde du travail au point que leur retour dans ce dernier n'est ensuite possible qu'à grand peine. Le projet de la 4^e révision de la LACI améliore les structures incitatives actuelles de manière ponctuelle»*⁶.

L'assurance se fait subsidiaire à l'initiative personnelle. Je résume: faire peur! Le but est d'inciter les individus à puiser dans leurs ressources personnelles pour trouver une solution à leur problème. L'Etat n'intervient plus que pour une part des personnes qui n'arrivent pas par elle-même à se réinsérer mais que l'on estime encore solvable pour le marché de l'emploi. En effet, cette recette n'est opérante que pour les personnes qui en ont les ressources cognitives et symboliques suffisantes. Qu'en est-il dès lors des personnes qui sont les plus en situation de vulnérabilité? Nos assurances se faisant de plus en plus sélectives, on finira par décréter qu'une personne qui n'a pas réussi à s'insérer dans un délai de quatre mois dans le premier marché de l'emploi est une personne qui n'a rien à faire dans l'assurance chômage. Cela est d'ailleurs valable tant que le réservoir des personnes au chômage est suffisant.

3. L'illettrisme en tant que construit social

Avant de faire le lien entre illettrisme et insertion professionnelle, une deuxième considération est à poser sur la table. L'illettrisme n'a pas toujours été perçu comme un problème social⁷. C'est dans notre société de l'information et de la démocratie que cette question s'est faite de plus en plus aiguë. C'est dans le contexte de nos économies post-fordistes, qu'accéder au premier marché de l'emploi requiert des compétences toujours plus pointues. Parmi ces compétences, on compte les compétences de base, les qualifications techniques mais également les codes relatifs au savoir être. Je me référerai ici à l'ouvrage de Jeremy Rifkin, *La fin du travail* (1996)⁸

⁵ SECO (06.05.2011). Communiqué de presse. La situation sur le marché du travail en avril 2011. Berne: SECO.

⁶ ibid. p. 9.

⁷ Guggisberg, J., Detzel, P., Stutz, H. (2007). Coûts économiques de l'illettrisme en Suisse. Une évaluation des données de la recherche Adult Literacy & Life Skills Survey (ALL). Résumé. Berne: BASS.

⁸ Rifkin, J. (1996). *La fin du travail*. Paris: La Découverte, p. 36 ss et p. 111 ss.

pour illustrer schématiquement cette évolution. Jusqu'au milieu du XX^e siècle, les noirs américains du sud des Etats-Unis travaillaient dans les champs à la production du coton. Celle-ci se faisait manuellement et nécessitait une grosse quantité de main d'œuvre. La mécanisation a alors fait son apparition. Il devenait possible de produire autant avec moins de personnes. Ayant perdu leur travail, une part des populations noires américaines du sud des Etats-Unis allait ainsi émigrer vers le nord pour trouver de l'emploi dans l'industrie automobile. A son tour, le travail en usines s'est vu automatisé. On a procédé à de nouveaux licenciements de masse touchant les populations les moins qualifiées. Une partie des victimes du chômage technologique a pu bénéficier de reclassement et a pu être absorbée par le secteur public. A chacune de ces étapes, ici du secteur primaire au secondaire et au tertiaire, les travailleurs ont dû s'adapter à de nouvelles conditions de travail, et surtout faire preuve de compétences toujours plus élevées, pour celles et ceux qui l'ont pu.

Mais cela ne s'est pas arrêté là. Avec les progrès technico-scientifiques, économiques, culturels et sociaux, la production a dû se diversifier, les rendements s'améliorer et les entreprises ont dû adopter de nouveaux modes de production. Nous sommes entrés dans l'économie dite à flux tendus⁹. Cela signifie que les entreprises ont dû augmenter leur flexibilité et leur adaptation à un marché changeant. Pour ce faire, la circulation de l'information est le nerf de l'économie. Nous en arrivons au fait que les travailleuses et travailleurs doivent posséder de nombreuses compétences communicationnelles (orales et scripturales) pour continuer à vendre leur force de travail dans un marché de l'emploi qui exige de l'individu une adaptation et une flexibilité accrues. Ne pas avoir les compétences de base en suffisance rend l'insertion ou la réinsertion après un licenciement plus ardue.

Me référant à l'ouvrage de Bernard Lahire, *L'invention de «l'illettrisme»*¹⁰, je rappelle que c'est dans les années 60 que l'on a commencé à parler de ce problème. C'est notamment en France dans la mouvance d'ATD Quart Monde et notamment de l'un de ses initiateurs, le père Wrésinski que l'illettrisme est peu à peu thématiqué. Bernard Lahire relève que le terme «*illettrisme*» n'est entré dans le dictionnaire qu'en 1985¹¹. Il avait été employé dès 1978 dans un article dont: «*Le texte indique bien lui-même l'intérêt qu'il y a à passer des «illettrés» à «l'illettrisme», à savoir celui de passer de l'individuel au collectif, et par conséquent de la possible «faute individuelle» à la «faute collective»: La preuve doit leur être fournie que l'illettrisme est une réalité collective dont les causes sont à rechercher ailleurs que dans une faute individuelle. Le «isme» fait ainsi passer de l'individuel au collectif, du particulier au général, de l'expérience singulière au phénomène de masse, bref, au problème social qui appelle des solutions publiques, politiques*»¹². Il y a dans ces discours des binômes qui ont été utilisés: misère et illettrisme, illettrisme et non accès à la dignité, à la citoyenneté, et ce, afin de sensibiliser le politique et la population à un problème d'intégration inhérent et nécessaire au maintien même de la démocratie dans une économie toujours plus exigeante pour l'humain. Le discours a ainsi été fortement

⁹ Marazzi, C. (2001). *La place des chaussettes. Le tournant linguistique de l'économie et ses conséquences politiques*. Paris: L'Eclat, p. 12.

¹⁰ Lahire, B. (2005). *L'invention de «l'illettrisme»*. Paris: La Découverte, p. 37.

¹¹ *ibid.* p. 61.

¹² *ibidem*.

intégré par tout un chacun, à commencer par les personnes directement concernées, pour lesquelles ne pas savoir ni lire ni écrire est ressenti comme une honte, ce que des témoignages du film *Terace* du réalisateur Jürg Neuenschwander viennent confirmer. Ainsi, l'illettrisme est un construit social, suivant la conjonction de notre société de l'information, des réalités du monde du travail, des conditions inhérentes à toute démocratie – le droit fondamental à la dignité humaine – et du discours produit sur cette problématique.

4. Illettrisme et travail social?

Voilà, j'en arrive après ces quelques éléments contextuels à comprendre la question de l'illettrisme et le travail social, quels en sont les enjeux? C'est un exercice délicat de déconstruction. Le travail social, par définition, s'occupe de toutes les exclusions sociales. Les professionnel-le-s du travail social sont majoritairement engagés par des autorités publiques pour faire un travail auprès de personnes, groupes ou communautés qui ne peuvent, temporairement ou durablement, subvenir à leurs propres besoins. En Suisse, ils opèrent le plus souvent par subsidiarité aux solidarités naturelles, lorsque celles-ci font défaut ou sont insuffisantes. Par là, ils et elles obtiennent des mandats des autorités publiques qui les engagent principalement dans un travail de soutien, d'aide, d'encouragement et d'éducation qui se joue le plus souvent dans l'interpersonnel des relations avec les usagers et usagères. Le travail social s'exerce à des niveaux d'organisation différents et porte sur des thèmes et problématiques multiples¹³.

Pour ce faire, il importe de tenir compte des attentes qui sont fixées, d'une part par les mandants, soit les autorités publiques (versant SECO) et, d'autre part par les usagers eux-mêmes (versant ATD Quart Monde). Il m'importe ici de voir comment nous pouvons comprendre cette problématique que je perçois objectivement comme identique à d'autres pour ce qui concerne le travail social (immigration, difficulté d'insertion sociale, dyssocialité, working poor, difficultés psychiques). Je vais toutefois tenter de faire passer la question de l'illettrisme et ses différentes dimensions par le prisme de la définition du travail social qui est donnée par la FITS¹⁴. Celle-ci dit: «*La profession de travailleur social cherche à promouvoir le changement social (A1), la résolution de problèmes dans le contexte des relations humaines (A2) et la capacité (empowerment) et la libération des personnes afin d'améliorer leur bien-être (A3). Grâce à l'utilisation des théories du comportement et des systèmes sociaux, le travail social intervient au point de rencontre entre les personnes et leur environnement (B). Les principes des droits humains et de la justice sociale sont fondamentaux pour la profession (C)*».

Je vais me concentrer sur la première partie de cette définition (A). Sur les deux dernières parties (B et C) qui sont la pierre de voûte de la première partie, je dirais juste que le travail social doit s'appuyer sur des connaissances scientifiques, des méthodologies d'intervention et des valeurs issues des droits humains et de la justice sociale. Mon but ici est de tenter d'identifier le niveau d'intervention quant à

¹³ cf. AvenirSocial. (2010). Code de déontologie du travail social en Suisse. Berne: AvenirSocial.

¹⁴ cf. IFSW. (2007). Definition of Social Work (2001). In Supplement of isw, Volume 50/2007. Los Angeles, London: SAGE-Publications

la problématique de l'illettrisme, de l'ordonner en quelque sorte dans un canevas d'analyse du travail social. Mon objectif est de mieux pouvoir identifier ensuite l'action du travailleur social, au-delà de son strict cahier des charges.

Sur la première partie, nous identifions trois niveaux d'intervention. Le premier (A1) est celui qui se situe au niveau macro, au niveau des systèmes. Il est ici question des représentations et des connaissances que nous avons d'une problématique. Qu'en est-il de l'illettrisme, quelles connaissances en avons-nous? Quelle perception en a la société et comment cela se reflète-t-il dans le droit positif? Pour y remédier, ATD Quart Monde s'est bien située à ce niveau, il faut une action politique et l'ensemble de la société doit se sentir concernée. Sur ce niveau, le travailleur social est moins attendu. Pourtant, avoir une vision globale permet ensuite de mieux donner sens à l'action quotidienne selon l'adage: «*Penser global, agir local*». Les travailleurs sociaux sont des observateurs des conditions sociales. Ils peuvent allumer des signaux et les relayer auprès des autorités (scientifiques, politiques, économiques). Le tissu associatif suisse est suffisamment riche pour cela. La future Loi fédérale sur la formation continue, telle qu'elle se dessine, comporte des éléments de promotion des compétences de base chez les adultes. De nombreux lobbyistes ont tenté jusque-là de faire valoir leurs intérêts.

(A2) Sur le niveau méso-social, nous nous retrouvons dans l'interaction ou l'interdépendance entre l'individu et les systèmes qui l'entourent. Le travailleur social peut ainsi être la figure humaine qui fait le lien entre l'individu, ses difficultés et le système qui lui vient en aide par subsidiarité. Il est ainsi une interface. Son action ici est importante car il a à faire le relais dans les deux sens, de l'individu au politique et du politique à l'individu. Il est en quelque sorte un traducteur qui doit adapter son vocabulaire auprès des uns et des autres. Alertés par une problématique nouvelle, les travailleurs sociaux doivent pouvoir utiliser les ressources du réseau en complément à leur action. En ce sens, les travailleurs sociaux sont aussi des aiguilleurs.

(A3) Finalement, le troisième niveau concerne l'interpersonnel de la relation d'aide. C'est à ce niveau que l'on est majoritairement attendu-e-s en tant que professionnel-le-s du travail social. Il nous faut ici une capacité de diagnostic. Il importe toutefois de ne pas se laisser prendre par quelques pièges. Notre code de déontologie nous dicte de garantir: «*pour toutes les personnes, indépendamment de leurs contributions et efforts, de leurs mérites, de leur maturité morale ou des exigences auxquelles elles répondent*»¹⁵ les principes des droits humains. Notre expérience et nos routines de travail nous font parfois prendre des raccourcis. Nous nous laissons prendre par des représentations qui par la suite enferment l'utilisateur.

Pour en revenir à notre définition, prendre en compte la personne, avec ses propres besoins, consiste à contribuer à son empowerment. Il est difficile de trouver une traduction juste qui recouvre tout ce que ce mot peut vouloir dire en anglais. Le travailleur social vise ainsi à ce que les personnes avec lesquelles il travaille puissent accéder à un plus grand degré d'autonomie. Mais au-delà de l'autonomie, on parle

¹⁵ cf. AvenirSocial. (2010). Code de déontologie du travail social en Suisse. Berne : AvenirSocial, art. 8.4. et 12.1.

d'avoir prise sur sa vie. Il s'agit de contrer le sentiment que tout nous échappe, que nous prenons des décisions qui ne sont ni entendues, ni perçues. Le travailleur social vise l'émancipation de ses clients.

Il y a là un enjeu de taille. Lorsque l'on aborde les difficultés inhérentes à l'interculturalité, le handicap social, l'exclusion du marché de l'emploi, le travailleur social pense toujours à la participation. Cette participation consiste en l'implication de la personne dans le système social, dans la démocratie. Il s'agit toujours de redonner dignité, souvent de reconstruire l'estime de soi de personnes qui ont été brimées, blessées par la vie. Ainsi, lorsque le travailleur social est face à une personne dont il soupçonne qu'elle présente des signes d'illettrisme, une lampe rouge doit s'allumer. Certes, la première composante est celle de la détection. Mais il faut aussi se dire que l'illettrisme n'a pas pour cause la mauvaise volonté, la défaillance de l'instruction publique ou la pauvreté en héritage. On sait pour ce qui concerne les dyslexies et dysgraphies qu'elles peuvent avoir des causes purement neurologiques. Mais au-delà, le travailleur social, tout en dirigeant la personne vers un tiers compétent pour le «*traitement*», doit utiliser les mots justes, il se fait intermédiaire.

Si nous sommes ici au niveau de l'interpersonnel de la relation d'aide, nous sommes aussi soumis aux représentations sociales sur l'illettrisme. La prise en compte¹⁶ du client ne doit pas nous faire voir en la personne illettrée un non citoyen à qui il faut rendre sa dignité par l'apprentissage des compétences de base. Il s'agit de dépasser l'idée de diagnostiquer un déficit. Il s'agit plus de percevoir les multiples facteurs qui mettent la personne en situation de vulnérabilité et d'y répondre dans les nuances, dans l'interdépendance de la relation d'aide, dans l'interaction entre l'individu et les systèmes ou au niveau systémique.

5. Conclusion

En résumé, les conditions de l'assurance chômage provoquent un déplacement de la définition de solidarité. Elle est ciblée sur les personnes dont on suppose qu'elles pourront rapidement retrouver un emploi. Vue sous cet angle, l'assurance chômage a échoué dans ses mesures de placement et de requalification avec celles et ceux qui n'y sont pas parvenus. Le relais est en partie pris par l'aide sociale qui voit les personnes les plus en situation de vulnérabilité. Le travailleur social, agent de participation citoyenne, prend le relais mais la biographie de la personne en situation de vulnérabilité a été interrompue. Pour éviter cela, il est à mon sens nécessaire de décroiser les temps inhérents à chaque intervention. C'est en effet du temps qu'il faut pour qu'une personne puisse apprendre à suffisamment maîtriser la lecture et l'écriture.

¹⁶ cf. Karsz, S. (2004). *Pourquoi le travail social?* Paris: Dunod. relatif aux trois figures du travail social, la charité, la prise en charge et la prise en compte.

III. Etat des lieux: abécédaire de l'illettrisme en Suisse

Brigitte Pythoud, secrétaire générale de l'Association Lire et Ecrire

A	Analphabétisme	<p>Pour commencer, il convient de rappeler la différence entre analphabétisme et illettrisme:</p> <p>Le mot analphabétisme indique la situation des personnes qui n'ont pas ou presque pas été scolarisées et qui n'ont jamais appris à lire ni à écrire.</p> <p>On parle d'illettrisme quand il s'agit de la situation de personnes scolarisées, qui ne maîtrisent pas ou insuffisamment la lecture, l'écriture et le calcul. De ce fait, ces personnes ne peuvent pas participer activement à la vie sociale, familiale et professionnelle.</p>
A	Ampleur	<p>Les principales recherches qui mesurent l'illettrisme ont été conduites entre 1995 et 2006. Ces enquêtes ont mesuré les capacités des personnes interrogées à comprendre et à utiliser des informations écrites dans leur vie quotidienne et au travail. Plus précisément, ont été mesurées les capacités de compréhension de textes écrits, de calcul et de résolution de problèmes. Il s'agit de recherches internationales qui ont eu lieu dans les pays industrialisés. La dernière de ces recherches a été la recherche ALL (Adult Literacy and Lifeskills Survey). Les résultats qui concernent la Suisse ont été publiés en 2006.¹</p> <p>Ces recherches conduites pendant plus d'une décennie arrivent toutes à un résultat semblable: environ 15% de la population suisse a des compétences insuffisantes pour comprendre des informations écrites simples et environ 9% de la population a des résultats très faibles pour ce qui concerne le calcul.²</p> <p>La recherche ALL met en évidence qu'environ 800'000 adultes en Suisse maîtrisent insuffisamment la lecture.³</p> <p>La même étude met également en évidence que 28% des bénéficiaires de l'aide sociale disposent de faibles compétences en lecture.⁴</p>
B	Biographie	<p>En analysant les biographies des adultes qui suivent les cours de l'Association Lire et Ecrire, on observe que chaque apprenant a une histoire personnelle spécifique. Une conjonction de facteurs défavorables aboutit au fait qu'il n'a pas pu apprendre. Il peut s'agir de problèmes de santé comme de problèmes de vue ou d'ouïe détectés tardivement, de problèmes familiaux ou sociaux ou d'un rythme d'apprentissage plus lent que l'école n'a pas pris en compte. D'autres personnes n'ont plus utilisé l'écriture et ont désappris après la fin de leur scolarité.</p>

¹ Office fédéral de la statistique: Lire et calculer au quotidien. Compétences des adultes en Suisse, Rapport national de l'enquête Adult Literacy & Lifeskills Survey, Neuchâtel 2006

² Idem

³ Idem

⁴ Büro für Arbeits- und sozialpolitische Studien BASS AG: Volkswirtschaftliche Kosten der Leseschwäche in der Schweiz. Eine Auswertung der Daten des Adult Literacy & Life Skills Survey (ALL), Bern, April 2007, p.20.

C	Causes	<p>Au delà de ces explications liées à l'histoire personnelle des adultes, l'illettrisme est aussi une réalité sociale dont on parle à nouveau depuis quelques décennies.</p> <p>Bref retour sur l'Histoire suisse: Selon les examens fédéraux des recrues qui avaient eu lieu régulièrement entre 1875 et la veille de la première guerre mondiale, il y avait 1,6% d'analphabètes parmi les jeunes gens aptes au service en 1889⁵; par la suite, ce taux a diminué régulièrement et était de 0,04% seulement en 1913. La première guerre mondiale avait mis fin à ces examens et pendant presque 70 ans l'analphabétisme avait été considéré comme éradiqué. Pourquoi alors, à partir des années 80 on parle à nouveau d'illettrisme?</p> <p>Une première explication est certainement un changement au niveau des exigences de la société. Les compétences et les connaissances requises pour affronter la vie sociale sont en augmentation et se renouvellent de plus en plus rapidement. Une partie de la population n'arrive plus à suivre ce rythme et se trouve en difficulté par rapport aux nouvelles exigences.</p> <p>En Suisse, à la fin des années 80, des assistants sociaux et des conseillers ORP ont été les premiers à tirer la sonnette d'alarme car ils étaient confrontés à des personnes dont les faibles connaissances dans les savoirs de base ne permettaient plus une réinsertion professionnelle après la perte de leur emploi. En effet, au niveau économique nous assistons à une complexité sans cesse croissante des emplois.</p> <p>Ce sont quelques explications concernant l'apparition d'une problématique inquiétante. Le contexte social global contribue donc à définir les savoirs de base qui sont nécessaires pour participer pleinement à la vie sociale, familiale et professionnelle.</p> <p>L'école quant à elle doit transmettre toujours plus de matière pour préparer les élèves à la vie sociale. A cela s'ajoute la composition multiculturelle des classes et la différence de niveau des élèves en début de scolarité. L'école relève bon nombre de ces défis mais ne tient pas suffisamment compte de la diversité, du rythme et de la stratégie d'apprentissage des élèves ce qui explique une autre partie de la problématique.</p>
D	Droit	<p>Le quotidien est basé en bonne partie sur la langue écrite. Nous assistons à une complexification des tâches. Il suffit de penser aux votations: pour comprendre les enjeux il ne suffit pas de comprendre un texte simple de la vie de tous les jours. Dans le monde du travail les professions qui ne demandent pas la maîtrise de l'écrit sont de plus en plus rares. L'ordinateur est omniprésent. Par ailleurs, le dialogue entre école et parents est</p>

⁵ Dictionnaire historique de la Suisse: Alfabétisation <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F10394.php>

D	Droit	<p>basé sur des messages écrits. Lire des livres à ses enfants est devenu indispensable pour leur faciliter l'entrée dans le monde de la langue écrite.</p> <p>Dès lors il est important de revendiquer le droit de pouvoir accéder à ces compétences plus complexes qui permettent aux adultes une réelle participation à la vie sociale, familiale et professionnelle.</p> <p>Par ailleurs, l'intérêt économique à former les adultes insuffisamment qualifiés n'est plus à prouver. Le fait qu'une partie de la population ait fréquenté uniquement l'école obligatoire a un coût pour la société. D'après une étude⁶, la collectivité économiserait ainsi quelque 10'000 francs annuellement pour chaque personne à laquelle on permettrait de rattraper une formation du degré secondaire II. Ce rattrapage permettrait aussi aux personnes concernées, qui sont très pénalisées sur le plan salarial, de surmonter ce désavantage.</p>
E	Emancipation	<p>La pédagogie de l'Association Lire et Ecrire vise l'autonomie du participant aux cours. L'enseignement de la lecture et de l'écriture est tout sauf une technique. Il ne suffit pas d'avoir accédé aux connaissances pour les transmettre à son tour.</p> <p>Nous nous distancions d'une conception linéaire de l'apprentissage, dans laquelle les connaissances sont dévoilées progressivement à l'apprenant dont la qualité essentielle serait d'être passivement «réceptif», «attentif», «à l'écoute». Nous l'avons remplacé par une conception plus dynamique où ces connaissances sont intégrées dans le projet de l'apprenant. C'est lui qui définit son propre parcours d'apprentissage.</p> <p>L'expression écrite est donc enseignée en fonction des projets d'écriture des participants. On écrit tout de suite «pour de vrai». Ecrire c'est inventer, conceptualiser, témoigner, s'engager, rêver, laisser sa trace. C'est exprimer sa pensée, se positionner.</p> <p>La formation est envisagée non seulement dans un sens utile mais aussi dans le sens d'une culture générale, d'une connaissance de soi, des autres et de son milieu, d'une mise en valeur des ressources personnelles et sociales.</p>
F	Femmes	<p>Une étude⁷ a examiné s'il existe des facteurs de risque particuliers qui expliquent la plus grande dépendance des jeunes femmes à l'aide sociale. L'étude a conclu que le manque de formation représente un important risque de se trouver à l'aide sociale. Si dans la population résidante, 30% des jeunes femmes n'ont pas suivi de formation postobligatoire, cette proportion est de 63% parmi les femmes de 18 à 25 ans</p>

⁶ Büro für Arbeits- und sozialpolitische Studien BASS AG: Gesellschaftliche Kosten der Ausbildungslosigkeit in der Schweiz, Schlussbericht, Berne, Mai 2009

⁷ Office fédéral de la statistique: Facteurs de risque des jeunes femmes à l'aide sociale. Analyse approfondie de la statistique suisse de l'aide sociale 2004, Neuchâtel 2007

F	Femmes	recourant à l'aide sociale. Chez les hommes du même groupe d'âges, la part des bénéficiaires de l'aide sociale sans formation postobligatoire est tout aussi élevée (62%), ce qui confirme l'importance de ce facteur de risque.
H	Honte	Nous avons observé que les entretiens, les démarches administratives, les propositions de formation et les recherches d'emploi suscitent une forte anxiété chez certaines personnes en situation d'illettrisme. La honte de ne pas savoir justifie en grande partie une telle réaction. D'autres sentiments se mêlent : les adultes en difficulté avec la langue écrite sont peu sûrs d'eux et de leurs capacités à apprendre. Ils considèrent souvent toute offre de formation ou de réinsertion professionnelle comme une épreuve à « <i>haut risque</i> ». Face à un parcours scolaire souvent chaotique et marqué par l'échec, ils ne veulent pas revivre les humiliations subies lorsqu'ils étaient enfants sur les bancs de l'école. Et risquer de rater, une nouvelle fois, ce qu'ils entreprennent. Dès lors, oser le pas de s'inscrire à une formation est une démarche qui demande beaucoup d'encouragements.
G	Goût	<p>Réussir à pousser la porte pour entrer en formation permet souvent un changement de vie qui peut être déclencheur d'une véritable soif d'apprendre. Voici quelques phrases d'un texte d'apprenant:</p> <p><i>«Vous nous avez donné le goût pour la lecture et l'écriture; maintenant c'est dans le sang. C'est tellement important de savoir écrire une lettre correctement. Les formateurs nous consacrent énormément de temps. Nous nous sentons très à l'aise avec eux, jusqu'à prendre confiance en nous»</i>.⁸</p> <p>Cette dernière phrase montre du reste l'importance de la relation humaine entre formateur et apprenant pour permettre cette reprise de confiance.</p>
I	Informatique	<p>L'accès aux savoirs de base passe de nos jours inévitablement par l'accès aux nouvelles technologies.</p> <p>Voici quelques données des participants aux cours par rapport à l'utilisation des nouvelles technologies:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 80% des participants disposent d'un ordinateur à la maison; ▪ 52% des participants ont déjà travaillé seul avec un ordinateur en dehors des cours. (La différence entre le 80% et le 52% s'explique par le fait que d'autres membres de la famille, surtout les enfants, utilisent cet outil); ▪ 38% des participants utilisent un ordinateur dans les cours Lire et Ecrire, surtout pour saisir leurs textes;

⁸ Ensemble Osons! Journal écrit pas les participants aux cours Lire et Ecrire, témoignage de Hafiza, n°39, novembre 2011, page 4

I	Informatique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 28% des participants ayant un emploi utilisent un ordinateur au travail. Cette tendance est en augmentation.⁹ <p>La demande des participants de pouvoir se familiariser avec l'informatique est de plus en plus forte et il est incontournable d'y répondre.</p> <p>Internet permet un accès rapide à la culture générale, au dictionnaire. Le savoir devient accessible à tous, le courrier électronique ouvre un espace de communication, Internet ouvre de nouveaux espaces d'écriture non sanctionnée, des espaces en dehors de la norme sociale. Il est important de suivre attentivement ce développement technologique qui ouvre une nouvelle opportunité pour rendre autonomes les personnes qui n'ont pas eu accès aux savoirs de base.</p>				
J	Jeunes	<p>De nombreux professionnels de l'éducation ont été interpellés en 2001 par les résultats de l'étude PISA de l'OCDE qui mettait en évidence le fait qu'un jeune sur 5 quitte l'école avec des connaissances insuffisantes en lecture et en écriture. Depuis les recherches PISA ont mis en évidence une amélioration: la proportion d'élèves faibles en lecture – <u>qui savent lire des textes simples mais dont les compétences ne suffisent pas pour profiter de l'offre de formation</u> – est passée de 20,4% en 2000 à 16,8% en 2009¹⁰. Ce résultat est à attribuer surtout au fait que le déficit de performances en lecture chez les élèves issus de l'immigration a diminué de façon statistiquement significative durant ces neuf dernières années.</p>				
L	Langue maternelle	<p>Les adultes en difficulté avec la lecture, sont-ils nés en Suisse ou immigrés? D'après la recherche ALL¹¹, nous trouvons en Suisse romande presque le même nombre de personnes se situant au niveau le plus bas en lecture que de personnes qui sont arrivées en Suisse après leur naissance.</p> <table border="1" data-bbox="552 1496 871 1597"> <tr> <td>Natifs</td> <td>Immigrés</td> </tr> <tr> <td>95'000</td> <td>101'000</td> </tr> </table> <p>D'autre part, beaucoup de personnes immigrées parlent très bien le français et affirment que le français est désormais leur langue principale, la langue dans laquelle elles pensent et parlent le plus souvent.</p>	Natifs	Immigrés	95'000	101'000
Natifs	Immigrés					
95'000	101'000					

⁹ Association Lire et Ecrire, Rapport d'enquête. Participants aux cours «Lire et Ecrire» Suisse romande 2010, Dompierre 2011, document interne.

¹⁰ Consortium PISA.ch (2010). PISA 2009: Les élèves de Suisse en comparaison internationale. Premiers résultats, Berne et Neuchâtel: OFFT/CDIP et Consortium PISA.ch

¹¹ Office fédéral de la statistique: Lire et calculer au quotidien. Compétences des adultes en Suisse, Rapport national de l'enquête Adult Literacy & Lifeskills Suvey, Neuchâtel 2006

L	Langue maternelle	<p>Personnes vivant en Suisse romande se trouvant au niveau le plus bas en lecture:</p> <table border="1" data-bbox="552 271 1458 367"> <tr> <td data-bbox="552 271 1023 315">Français langue principale</td> <td data-bbox="1023 271 1458 315">Autre langue principale</td> </tr> <tr> <td data-bbox="552 315 1023 367">150'000</td> <td data-bbox="1023 315 1458 367">61'000</td> </tr> </table> <p>Plus de la moitié des personnes vivant en Suisse romande et se trouvant au niveau le plus bas en lecture dans l'étude ALL sont donc des personnes francophones.</p>	Français langue principale	Autre langue principale	150'000	61'000
Français langue principale	Autre langue principale					
150'000	61'000					
M	Milliard	<p>L'illettrisme a un coût économique important. Le risque nettement plus élevé de chômage des personnes en situation d'illettrisme représente à lui seul un coût économique global annuel de 1,1 milliard de francs.</p> <p>L'étude sur le coût économique de l'illettrisme¹² a principalement mis en évidence l'effet des faiblesses en lecture sur le risque de chômage des personnes actives professionnellement. L'analyse statistique multivariable a clairement démontré que ces personnes ont un risque deux fois supérieur à la moyenne de tomber au chômage.</p>				
N	Norme sociale	<p>En dépit des statistiques qui mettent en évidence l'ampleur du problème de l'illettrisme, les personnes en difficulté avec la lecture et l'écriture sont encore trop souvent considérées comme peu intelligentes. Ce regard stigmatisant contribue à cacher le problème.</p>				
O	Obstacle	<p>Dans le contexte international, la Suisse n'a commencé que très tard à se soucier de la problématique de l'illettrisme. Le manque de volonté politique claire est un obstacle à la résolution du problème. D'autres pays ont pris des mesures importantes, par exemple l'Ecosse, un pays dont le nombre d'habitants est comparable à la Suisse.</p> <p>En Ecosse, les résultats de l'enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (International Adult Literacy Survey) de 2001 ont constitué un véritable choc. En effet, le gouvernement était jusque-là très fier de son modèle éducatif et ne soupçonnait pas un pourcentage élevé d'adultes en situation d'illettrisme. L'impact de l'illettrisme risquant de fragiliser la viabilité économique, il décida très rapidement de s'impliquer. 65 millions de livres sterling (environ 150 millions de francs suisses) sont alors investis pour atteindre l'objectif que s'était fixé le gouvernement écossais: parvenir à ce que 150'000 participants adultes en difficulté avec les savoirs de base rejoignent les lieux de formation en l'espace de 5 ans.</p>				

¹² Büro für Arbeits- und sozialpolitische Studien BASS AG: Volkswirtschaftliche Kosten der Leseschwäche in der Schweiz. Eine Auswertung der Daten des Adult Literacy & Life Skills Survey (ALL), Bern, April 2007

O	Obstacle	<p>Cet objectif quantitatif a pratiquement été atteint, notamment à travers la réalisation d'une grande campagne médiatique «<i>the big plus</i>»¹³.</p> <p>A titre de comparaison: la Fédération suisse Lire et Ecrire atteint chaque année environ 2000 adultes en situation d'illettrisme. Elle pourrait faire bien plus si les autorités fédérales, cantonales et communales décidaient de s'impliquer davantage pour cette cause.</p> <p>Je reviendrai plus tard sur les mesures entreprises par la Suisse dans ce domaine.</p>
P	Prévention	<p>La prévention de l'illettrisme doit être comprise comme un processus qui commence à la naissance et se poursuit au-delà de la scolarité obligatoire. Elle a pour but de contribuer à ce que chacun puisse apprendre à lire et à écrire.</p> <p>Un exemple: le réseau PIP¹⁴ (prévention de l'illettrisme au préscolaire) à Neuchâtel. Il travaille avec des enfants de 0 à 6 ans pour éveiller l'intérêt pour l'écrit. Il sensibilise aussi les parents et les professionnels à leur rôle capital dans ce domaine en leur donnant les moyens d'accompagner les enfants dans la découverte de l'écrit.</p>
R	Recherche	<p>Beaucoup de recherches ont été faites sur l'ampleur de l'illettrisme et son coût pour la société. Toutefois, nous manquons encore de recherches qualitatives permettant de découvrir, par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ comment accompagner les adultes qui n'osent pas encore faire le premier pas pour la formation; ▪ quelles sont les conditions qui permettent d'intensifier et de prolonger les formations pour ce public.
S	Sensibilisation	<p>Les campagnes de sensibilisation de l'Association Lire et Ecrire ont pour but de briser le tabou de l'illettrisme et de faire connaître cette réalité encore méconnue. Plus l'opinion publique connaîtra le problème, moins les adultes en situation d'illettrisme auront honte de leur manque de savoir. Une plus grande conscience du problème permet également de créer des alliances à tous les niveaux pour trouver des réponses adéquates.</p> <p>Des stands d'information interactifs, des articles réguliers dans la presse, la publication de recherches, la diffusion d'un film sont autant de moyens permettant d'attirer l'attention de l'opinion publique et de rendre visible la problématique de l'illettrisme.</p>

¹³ Lire et Ecrire Communauté française a.s.b.l.: Ressources européennes pour l'alphabétisation. Une sélection d'outils et de publications réalisés dans le cadre de projets européens. Bruxelles, septembre 2006

¹⁴ <http://www.pip-ne.ch/>

S	Sensibilisation	Les campagnes de l'association s'adressent également aux adultes en situation d'illettrisme qui ont besoin d'encouragement pour oser apprendre. Il s'agit de dédramatiser le problème auprès de ces personnes et d'informer concrètement sur les offres de cours qui existent dans les différentes régions.
T	Typologie	<p>Qui sont les personnes qui suivent les cours Lire et Ecrire?</p> <p>En Suisse romande:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 70% des participants sont des femmes, 30% des hommes; ▪ la plupart ont entre 30 et 50 ans; ▪ 61% n'ont obtenu aucun diplôme professionnel; ▪ 61% des participants ont une activité lucrative dont 34% dans l'hôtellerie (profession la plus citée: employé-e de ménage) et 22% dans la santé (profession la plus citée: aide-soignante); ▪ 17% ont suivi moins de 3 ans d'école: il s'agit ici de personnes en situation d'analphabétisme; ▪ deux tiers des participants mentionnent suivre les cours Lire et Ecrire pour améliorer leur confiance en eux et acquérir une meilleure autonomie. Ces sont les deux raisons principales. Les raisons d'ordre professionnel ne sont pas autant citées: 35% des participants suivent les cours pour faire une formation professionnelle, 23% pour trouver un travail et 18% suivent les cours pour pouvoir changer d'emploi.¹⁵
U	UNESCO	<p>Un mot aussi pour parler de l'analphabétisme au niveau mondial: en 2008, L'UNESCO a publié des chiffres sur le taux d'analphabétisme dans le monde. Le nombre d'analphabètes était de 774 millions de personnes âgées de plus de 15 ans pour la période 2000-2006 (soit environ 1/5 de la population adulte mondiale).</p> <p>Ces chiffres globaux cachent de fortes disparités, ainsi 3/4 des adultes analphabètes dans le monde vivent dans seulement 15 pays comme le Bangladesh, le Brésil, la Chine, l'Inde ou le Nigéria; et deux tiers des adultes ne sachant ni lire ni écrire étaient des femmes.¹⁶</p>
V	Volonté politique	<p>L'accès aux savoirs de base est un droit qui commence à entrer dans les lois suisses.</p> <p>Début 2012 entrera en vigueur au niveau fédéral la loi sur l'encouragement à la culture. La lutte contre l'illettrisme y est explicitement mentionnée.</p>

¹⁵ Association Lire et Ecrire, Rapport d'enquête. Participants aux cours «Lire et Ecrire» Suisse romande 2010, Dompierre 2011, document interne.

¹⁶ Portail de l'UNESCO pour l'alphabétisation:
<http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/education-building-blocks/literacy/>

V	Volonté politique	<p>Une loi sur la formation continue est en préparation toujours au niveau national. Le projet en consultation veut promouvoir la formation de base.</p> <p>Au niveau cantonal nous trouvons dans plusieurs cantons des lois sur la formation continue qui constituent une base légale pour subventionner la formation de base des adultes.</p> <p>Finalement au niveau communal, l'engagement de la Ville de Lausanne pour la formation de base des adultes est exemplaire. Aucune autre commune, aucun canton suisse ni même la Confédération n'a montré à ce jour autant de volonté politique pour promouvoir la formation élémentaire des adultes.</p>
Z	Zèle	<p>Avec un zèle infatigable.</p> <p>Pour l'illustrer, voici le texte d'une apprenante:</p> <p><i>«Mon réveil n'a pas sonné. Tout ce temps a passé. Je regarde en arrière, je suis très loin, c'est trop tard. Ce n'est pas facile de rattraper le temps perdu. Mais j'aimerais réveiller les gens, ceux qui sont restés comme moi endormis. Je ne peux plus refaire la vie, mais apprendre à lire et à écrire pour mieux continuer la vie.»¹⁷</i></p>

¹⁷ Association Lire et Ecrire: Ecrire pour mieux se faire entendre. Recueil de textes. Dompiere 2008

IV. Quelques pistes pour reconnaître une personne en situation d'illettrisme

Sylvie Egloff, responsable de projet de l'Association Lire et Ecrire

1. Introduction

De décembre 2011 à fin 2012, l'Association Lire et Ecrire propose, pour les collaborateurs et collaboratrices des institutions intéressées = **les personnes relais**: autrement dit «**vous**», de courtes formations continues sur le thème de l'illettrisme.

Ces formations, ou sensibilisations, durent environ 3 heures. L'Office fédéral de la formation et de la technologie soutient ce projet. C'est pourquoi ces formations sont gratuites.

Les **objectifs** visés par ces sensibilisations sont les suivants

- Contribuer à rendre plus autonomes, dans leur vie quotidienne, les personnes ayant des difficultés à lire et écrire...en facilitant leur accès à des formations qui leur correspondent
- Faciliter le travail des collaborateurs confrontés, dans leur travail au quotidien, à des gens ayant ces difficultés. Notamment en les aidant à reconnaître les signes pouvant évoquer des situations d'illettrisme puis à aborder ce thème avec les personnes concernées.

En effet, les cours de lecture et d'écriture pour adultes, proposés par l'Association Lire et Ecrire, peuvent notamment permettre aux personnes confrontées à l'illettrisme de reconnaître et réunir les documents nécessaires pour leurs demandes d'aide. Et les formatrices Lire et Ecrire peuvent également les épauler pour remplir les formulaires exigés pour ces mêmes demandes.

2. Quels sont les signes permettant de reconnaître des situations d'illettrisme?

Stratégies de contournement des difficultés à lire et écrire

- Prétenter avoir oublié ses lunettes
- Prétendre s'être cassé le poignet
- Se faire accompagner par une autre personne (ami, enfant...)
- Signer un document sans poser la moindre question.

Signes de difficultés en lecture

- Ne pas apporter le document demandé ou, au contraire, en apporter une grande quantité afin d'être sûr d'avoir le bon
- Eviter les situations de lecture
- Demander des explications alors que tout est clairement écrit sur le document remis
- Lire à haute voix, bouger les lèvres, murmurer.

Signes de difficultés en écriture

- Signer son nom avec difficulté
- Avoir une écriture enfantine
- Ne pas pouvoir écrire en suivant les lignes
- Ecrire phonétiquement ou avec de telles fautes que cela perturbe la lecture
- Sortir sa carte d'identité pour écrire son nom.

Difficultés à se repérer dans l'espace

- Ne pas donner de détails au sujet des lieux mentionnés
- Ne pas distinguer le haut/bas, droite/gauche, devant/derrière, loin/près
- Ne pas placer correctement l'écriture sur la page
- Ne pas pouvoir utiliser une carte routière ou un plan de ville.

Difficultés à se repérer dans le temps

- Arriver beaucoup trop tôt ou trop tard aux rendez-vous
- Mal maîtriser les notions «*avant*», «*pendant*» et «*après*»
- Ne pas situer chronologiquement plusieurs événements
- Ne pas se projeter dans le futur.

Les attitudes adoptées

La personne

- semble agitée et fatiguée;
- ne paraît pas attentive lorsqu'on lui parle;
- montre de la frustration, de l'insécurité et de la fermeture par rapport aux propositions;
- est gênée, mal à l'aise, a souvent les yeux baissés;
- répond de façon inappropriée aux questions et instructions;
- éprouve des problèmes de mémoire à court terme.

3. Pourquoi parler de ses difficultés avec une personne qui fait tout son possible pour ne pas les montrer?

Quand un collaborateur aborde le sujet des difficultés à lire et écrire avec une personne confrontée à ce sujet, cela permet à la personne concernée de dédramatiser ses difficultés et peut la soulager!

4. Comment aborder ce sujet avec la personne concernée?

- Avec des **mots concrets**
- En exprimant un **seul message à la fois**
- **En reformulant** pour vérifier que la personne a **compris le message**.

Un exemple:

1. Commencer par évoquer les **compétences de la personne avant de parler de ses difficultés**
2. Puis, pour aborder le sujet, poser une question concrète, par exemple: «*Est-ce que c'est **difficile pour vous de lire ou de remplir ce formulaire?***»
3. Donner des **arguments positifs en parlant des cours de lecture et écriture pour adultes**, ex: «***Ces cours peuvent vous permettre...: de prendre seul le bus, compter vos sous, remplir le formulaire pour une demande d'aide, voter...***».

Utilisez les **outils** que vous avez **déjà acquis dans le cadre de votre profession**

- Ecouter la personne avec **empathie**
- Présenter le thème de manière **positive**, sans dramatiser
- Cette personne n'est **pas la seule** dans cette situation
- Même **adulte**, elle peut encore **apprendre à lire et écrire**
- Il existe des **cours exprès pour les adultes, différents de l'école!**

Le collaborateur ou la collaboratrice qui aborde ce thème avec la personne concernée est un maillon de la chaîne. Ce n'est peut-être pas la première personne, ni sans doute la dernière qui va discuter de ce sujet avec la personne en difficultés dans l'écrit et la lecture.

5. Cours de lecture et d'écriture pour adultes

- Renseignements et inscriptions auprès de l'Association Lire et Ecrire
- www.lire-et-ecrire.ch
- Numéro général d'inscription aux cours: 0840 47 47 47

L'Association Lire et Ecrire a pour but de contribuer à donner une réponse au problème de l'illettrisme. Ses principales orientations sont les suivantes:

- la reconnaissance par le monde politique;
- la sensibilisation;
- la prévention;
- la formation.

L'Association Lire et Ecrire est:

- active dans toute la Suisse romande;
- comprend 9 sections dans **37 villes**;
- **chaque section** vous renseigne également sur les **autres cours en savoirs de base** dans **votre région**.

6. Informations complémentaires sur les sensibilisations

Pour obtenir davantage d'informations sur les sensibilisations et /ou réserver une date, contacter la **responsable du projet**:

Association Lire et Ecrire
Madame Sylvie Egloff
Rte de Domdidier 8
1563 Dompierre.
Tél. 026 675 29 23 / e-mail: sylvie.egloff@lire-et-ecrire.ch

V. Lutte contre l'illettrisme: un nouveau rôle pour les dispositifs d'insertion?

Benoît Gay-des-Combes, collaborateur du Service de l'action sociale (Etat du Valais)

Vaste et délicate question que celle figurant en titre de mon intervention... Un énoncé qui reprend des termes tels qu'illettrisme, ou dispositifs d'insertion, aux facettes multiples, aux contours quelque peu flous, et aux perceptions variées au sein du grand public. Des notions qui, depuis plusieurs années, font l'objet ici et là de questionnements, de remises en cause voire même de controverses lorsqu'il s'agit de quantifier précisément leur ampleur ou leur efficacité.

L'insertion professionnelle tout d'abord, portée aux nues désormais par l'ensemble des régimes sociaux concernés, ce au nom des sacro-saintes politiques d'activation des usagers. Ce nouveau paradigme dominant, le fameux «*la réinsertion prime la rente*» de l'assurance-invalidité, repose sur un arsenal de mesures et de structures d'accueil poursuivant toutes une même cible, celle de l'aide à la réinsertion sur le premier marché du travail. Aux côtés des entreprises, gardiennes des clés du temple de l'emploi ordinaire, évoluent ainsi des structures dites du second marché du travail, largement subventionnées par les collectivités publiques, aux formes diverses, et censées fonctionner en véritable tremplin vers un retour à l'emploi.

Cette mission affichée de passerelle vers le marché du travail, pour des individus en difficulté d'insertion professionnelle, est-elle aujourd'hui remplie à satisfaction? Il est permis et même fondamental de poser la question. Une part non négligeable du public de ces structures y transite ou passe quelquefois de l'une à l'autre, voire d'un régime social à un autre, sans que cela débouche, à terme, sur un engagement dans le monde de l'emploi. Les travailleurs sociaux en font l'amère expérience au quotidien: malgré une concentration importante de ressources et de moyens en amont, précisément par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs passages au sein de dispositifs d'insertion, l'aide sociale se voit souvent contrainte, en dernier lieu, de recueillir ces usagers aux parcours de réinsertion inaboutis.

Si ces structures ne parviennent pas à réinsérer la majorité de leur public, ont-elles alors d'autres fonctions, et pour quelles raisons ces dernières ne sont-elles pas affichées au grand jour? Pour paraphraser les propos volontiers provocateurs et quelque peu abrupts tenus par le Professeur Marc-Henry Soulet lors d'une conférence sur le sujet il y a de cela quelques années, les dispositifs d'insertion professionnelle ne relèvent-ils pas plutôt de l'ordre du simulacre, ne constituent-ils pas dès lors un marché de dupe, masquant leurs véritables objectifs à des fins de légitimation politique de leur existence?

Il semble effectivement plus aisé de mettre en avant et de défendre des buts de réinsertion professionnelle et de recouvrement de l'autonomie financière individuelle, synonymes d'une fin de prise en charge par la collectivité. Les besoins du terrain d'activités occupationnelles pour les refoulés du monde de l'emploi, de même que le nécessaire réarmement préalable de l'individu en termes de compétences professionnelles, relationnelles, sociales ou encore comportementales, résonnent moins bien aux oreilles attentives à limiter les dépenses publiques. La récente entrée en vigueur de la 4^{ème} révision de l'assurance-chômage, et spécialement les modalités d'application pratique alambiquées de l'article 23 alinéa 3 bis, interrogent crûment le sens de l'activité des dispositifs d'insertion. Nous y reviendrons.

La notion d'illettrisme n'est pas non plus dénuée de toute ambiguïté. La détermination du seuil d'illettrisme modifie tant la définition pratique que l'ampleur de ce phénomène. Illettré peut alors désigner quelqu'un qui se situe à la limite de l'analphabétisme, et qui peine à reconnaître le code écrit. Ce qualificatif peut aussi porter sur des personnes parvenant tant bien que mal à déchiffrer des textes tirés de la vie quotidienne, sans pour autant cependant en saisir le sens. On l'attribue également aux individus qui, ayant acquis à un moment donné la maîtrise de la lecture et de l'écriture, évitent durablement cet exercice, généralement par peur et, à l'image de nombreux autres apprentissages non mobilisés, voient cette capacité progressivement s'amenuiser, par manque de pratique individuelle.

Les interventions de ce matin ayant largement traité de cette thématique, il n'est donc d'aucune utilité pour mon propos d'y revenir présentement. Il me paraît quand même pertinent de garder en tête ce côté multiforme de la notion d'illettrisme, qui semble expliquer en partie son appréhension approximative dans le grand public. Confondue certaines fois avec l'analphabétisme, ou alors attribuée à tort à une population allophone en grande difficulté dans l'expression orale, elle ne fera probablement pas l'économie d'un important travail de définition, de sensibilisation et de quantification.

Illettrisme et dispositifs d'insertion

En préparant cette intervention, il m'a paru indispensable, par de courts entretiens exploratoires, de sonder les responsables de quelques structures d'insertion en Valais, quant à leurs éventuelles expériences de terrain comportant une composante d'illettrisme. Le retour est sans équivoque: énoncé sommairement, il semble que la lutte contre l'illettrisme ne se positionne à leurs yeux ni comme une préoccupation majeure ni comme une priorité. En exagérant à peine, l'on pourrait dire que c'est une non question, un non débat.

Le focus dans ce domaine, ou en tout cas l'élément déclencheur d'une réaction de la structure, se concentre plutôt sur un public aisément repérable: les personnes de nationalité étrangère présentant d'importantes difficultés d'expression orale dans la langue locale. Et pour ces dernières, la réponse fournie s'articule autour de cours de langue, assortis généralement d'une introduction pratique et citoyenne aux conditions de vie en Suisse. Ces modules de formation sont offerts soit par le dispositif lui-même et souvent centrés dans ce cas sur l'apprentissage de l'utilisation courante de la langue dans la recherche d'emploi, soit délégués à des structures spécialisées actives dans l'intégration au sens large des personnes de nationalité étrangère.

Par contre, très peu de retours de ces responsables de structure interrogés quant à des situations d'illettrisme vécues, qui auraient concerné des ressortissants helvétiques ou des étrangers ayant réalisé leur scolarité en Suisse. Il en va comme si ce public spécifique des dispositifs d'insertion était épargné par ce phénomène, à l'image d'un célèbre peuple d'irréductibles Gaulois. Difficile pourtant de se satisfaire d'un tel constat. Les évaluations officielles annoncent un taux d'illettrisme de 15% parmi la population helvétique âgée de 18 à 65 ans, soit 800'000 personnes.

Un pourcentage global qui laisse déjà pantois, mais qui s'accroît probablement encore parmi les usagers des structures d'insertion. Ces derniers, souvent en situation de précarité, caractérisés par un niveau de formation en moyenne moins élevé et dont les parcours de vie sont fréquemment marqués par des revers scolaires, familiaux ou professionnels, semblent être en effet des cibles toutes désignées.

Quid alors d'une perception vraisemblablement biaisée de la réalité au sein des dispositifs d'insertion? La réponse paraît d'une grande simplicité. Ces structures ne font évidemment pas exception à la règle de ce qui doit demeurer caché. Les questions d'illettrisme y restent taboues et les stratégies de contournement mobilisées en société par les personnes concernées y fonctionnent également à satisfaction. De plus, comme nous le verrons, la réalité et le quotidien d'une structure d'insertion permettent généralement à ces individus de «*passer entre les gouttes*», d'éviter d'être confrontés à leurs difficultés et de maintenir bien en place sur leur secret cette chape de plomb lourde à porter.

Premièrement, aucune détection systématique de l'illettrisme à l'entrée n'est actuellement en œuvre au sein de la majorité de ces dispositifs. Il serait pourtant relativement aisé d'imaginer, sous une forme à trouver qui échappe à la stigmatisation, de courtes évaluations initiales, partant par exemple de la lecture et de la compréhension des chartes ou autres contrats d'objectifs régulièrement signés par les participants en début de mesure. Cette première appréciation, réalisée et encadrée par un professionnel formé, pourrait constituer ainsi le premier ou l'un des éléments déclencheurs d'une réflexion sur la pertinence de réapprendre à lire ou à écrire. Elle signifierait également la fin des chèques en blanc accordés aux collectivités par ces personnes qui ne parviennent pas à déchiffrer ou qui ne comprennent pas ce qu'ils attestent par leur signature.

Il paraît légitime aussi de se demander pour quelles raisons cette identification n'est pas réalisée et signalée en amont par le mandant de ces mesures, que ce dernier soit un office régional de placement, un centre médico-social ou une agence de réadaptation de l'assurance-invalidité. Là n'est peut-être pas la question aujourd'hui, mais pour l'aide sociale particulièrement, des premières réponses découlent de son cadre général et de la tendance qui peut exister parmi les professionnels du travail social de «*faire à la place de*». Cette posture professionnelle, notamment par rapport aux tâches qui exigent une maîtrise des compétences de base, peut partiellement expliquer l'invisibilité de ce public illettré et subséquemment l'absence de réaction.

Deuxièmement, le personnel des dispositifs d'insertion est peu voire pas du tout sensibilisé à la thématique de l'illettrisme. Il n'existe que rarement au sein de ces structures des professionnels réceptifs et formés à l'identification de ces situations, capables d'aborder sereinement cette question avec les personnes concernées, et susceptibles de leur offrir un accompagnement et un soutien dans les démarches à entreprendre. L'Association Lire et Ecrire propose gratuitement à ces personnes relais potentielles des modules de formation, démarche qui va dans le bon sens et qui ne peut être que saluée.

Troisièmement, les activités en atelier, pour la plupart d'entre elles, ne s'avèrent pas totalement réhabilitoires pour une personne en situation d'illettrisme. Tri et recyclage de vêtements de seconde main, de jouets pour enfants, ateliers mécanique ou bois,

déménagements, démolitions, aménagements et entretiens d'espaces publics et privés, petite construction, blanchisserie, récupération, transport, remise en état et vente de meubles, d'outils informatiques, d'appareils ménagers, construction de décors pour des représentations théâtrales et pour des fêtes ou événements particuliers aux budgets limités, etc. Autant d'activités pour lesquelles la maîtrise des compétences dites de base n'est pas strictement requise et ne fera en tout cas pas l'objet d'une évaluation. Et si un écueil se dresse en travers de la réalisation de la tâche demandée par la structure d'insertion, il est souvent possible soit de compter sur l'aide d'un autre participant soit, comme mentionné précédemment, de développer des stratégies d'évitement similaires à celles mises en œuvre au quotidien.

Sous leur forme actuelle, et sans volonté affichée de la part des collectivités qui les financent, les structures d'insertion ne représentent pas aujourd'hui un lieu propice à la détection et à la lutte contre l'illettrisme. Certaines structures d'accueil, comme l'atelier restaurant ou l'atelier administratif par exemple, pourraient le proposer, mais aucune volonté ou démarche dans ce sens ne semble poindre. Cette question n'est tout simplement pas au goût du jour. S'il faut encore s'en convaincre, l'examen rapide des critères d'évaluation de quelques formulaires remis aux mandants par les dispositifs d'insertion est parlant: observation d'un cadre horaire strict et ponctualité, respect des collègues et de la hiérarchie, motivation au travail, polyvalence, autonomie et prise de responsabilité, capacité d'adaptation, résistance au stress, organisation de son temps et gestion des priorités, dynamisme, précision, aptitude d'attention et de concentration, rendement, absentéisme, etc. Ces évaluations de l'employabilité de la personne, pour reprendre un terme à la mode, occultent habituellement la dimension de l'illettrisme, ou, s'ils l'abordent, le font le plus souvent et uniquement par le biais de la maîtrise de l'expression orale voire de celle de l'écriture.

Le message implicite paraît clair: dans ces structures de transition vers le 1^{er} marché du travail, l'évaluation de la capacité de travail porte essentiellement voire exclusivement sur un spectre d'aptitudes professionnelles, personnelles, sociales, relationnelles, comportementales et d'attitude face au travail. Autant de compétences pour la plupart transversales, qui ne demandent généralement pas de maîtrise de l'écrit. En d'autres termes, les interfaces entre le non emploi et le marché primaire du travail, dans la mise en œuvre au quotidien de leur mission de réinsertion, valident concrètement l'idée que l'illettrisme ne représente pas aujourd'hui un obstacle insurmontable à l'emploi. Circulez, il n'y a rien à voir...

Pourquoi un tel verdict?

Cela dit, pourquoi ne pas utiliser ces dispositifs d'insertion comme vecteurs d'identification de l'illettrisme, par l'intermédiaire de médiateurs formés en leur sein? Pourquoi cette thématique y reste-t-elle secondaire, alors que le public qui y passe année après année est non seulement considérable, mais aussi probablement plus touché? Pour quelles raisons ne serait-il pas envisageable de modifier en partie le rôle de ces dispositifs, pour en faire des structures de reformation d'adultes aux compétences de base? Pourquoi enfin cette préoccupante problématique de l'illettrisme ne devient-elle pas une autre question sociale, qui s'impose sur l'agenda public des décideurs politiques?

A notre sens, un large faisceau de raisons peut expliquer d'un point de vue général cette absence de prise en considération. Sans être exhaustif et comme mentionné ce matin, ces causes sont à chercher notamment:

- dans l'hétérogénéité de la population illettrée, en termes d'âge et de type de situation vécue, ce qui rend plus difficile la constitution et l'avènement d'une force politique qui compte;
- dans une problématique trop personnelle, trop intime, finalement trop individuelle peut-être pour déclencher une réponse collective pragmatique et adaptée;
- dans l'absence de marginalisation visible des personnes illettrées qui, pour la plupart, parviennent encore à se fondre dans la masse;
- dans le souhait de laisser aux cantons, en toute bonne foi fédéraliste, la mise en œuvre des politiques de formation continue et dans l'absence subséquente d'une coordination fédérale au sein des champs de l'éducation, du social, de la culture, de la citoyenneté ou encore de l'insertion professionnelle;
- dans le maintien, même si en constante diminution, de secteurs du marché du travail non réfractaires à l'engagement de populations en situation d'illettrisme (agriculture, bâtiment, nettoyage, conciergerie, voirie et travaux publics, etc.). En Suisse aussi, la lecture et le calcul ne font pas forcément partie du quotidien professionnel de tout un chacun.

Au sein des dispositifs de réinsertion, cette absence de prise en considération de l'illettrisme résulte d'une part d'une mauvaise connaissance de cette question et d'autre part d'une mission pas toujours claire, pas toujours convenablement pilotée par les pouvoirs publics, et pas toujours transparente. Derrière un discours politique monolithique de passerelle vers l'emploi, le champ de la réinsertion professionnelle a en effet, ces dernières années, regroupé quasiment tout et son contraire. On a utilisé ce terme à tout va et on y a glissé, très probablement en toute bonne foi, toutes sortes d'activités dont la proximité avec les exigences concrètes et les attentes réelles d'un emploi ordinaire était plus ou moins avérée.

Loin de nous l'idée de connoter hiérarchiquement ces types d'activité au sein des dispositifs d'insertion et de préconiser par exemple de n'en poursuivre que certains. Cette réflexion relève davantage d'un constat. Derrière un objectif générique de réinsertion professionnelle se sont cachés pêle-mêle:

- des activités de placement sur le premier marché du travail;
- des ateliers de remobilisation et de réentraînement à un rythme de travail;
- des ateliers d'acquisition de compétences professionnelles de base;
- des mesures occupationnelles à visée sociale, thérapeutique ou préventive;
- des volontés de simple contre-prestation contrainte à la perception d'une aide publique;
- des desseins de sanction punitive envers un comportement attendu non fourni;
- des décisions de mise en situation stigmatisante visant de manière sournoise à dissuader le demandeur de requérir ou de continuer à percevoir l'aide de la collectivité.

La proposition politique récemment écartée en Valais de subordonner systématiquement l'octroi de l'aide sociale à l'accomplissement par le demandeur d'un mois de travail d'intérêt public au sein d'une commune est en un exemple symptomatique. L'utilisateur aurait dû non seulement faire la preuve matérielle de son indigence, mais également dès le départ de sa motivation à offrir une contre-prestation à l'aide de la collectivité, au travers d'une activité souvent dénuée de tout sens et pas forcément cohérente avec le parcours de réinsertion à imaginer. Or, il va sans dire que ce mois de travail d'intérêt public était également présenté par ses initiateurs comme une mesure de réinsertion...

Redéfinir le dispositif de réinsertion?

Arrêtons donc de faire comme si! Comme si les dispositifs d'insertion, pour la majorité de leurs participants, réinséraient durablement sur le 1^{er} marché du travail; comme si ils pouvaient être comparés, en termes d'acquisition de compétences, d'exigences de rendement, d'autonomie individuelle, de reconnaissance de la société et d'estime de soi, à une activité professionnelle au sein du marché primaire du travail; comme s'ils possédaient dans la plupart des cas une dynamique de transition, alors qu'ils deviennent de plus en plus, au vu des parcours sans fin de réinsertion, un état; comme si l'ensemble des participants à ces mesures d'insertion avaient tous la capacité de reprendre une activité professionnelle et comme s'il n'y avait pas, malgré tout, une catégorie d'exclus de l'insertion; comme si tous avaient des capacités minimales de lecture, d'écriture et de calcul. Somme toute, et dit de manière quelque peu caricaturale, comme si tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes...

La 4^{ème} révision de la LACI a, entre autre, sanctionné durement les biais de l'ancien système, qui permettaient, par une combinaison de mesures fédérales et cantonales, de maintenir des publics en difficulté d'insertion au sein du 2^{ème} marché du travail, sans perspective pour un grand nombre d'entre eux de reprendre un emploi ordinaire. Sans jamais vraiment l'avouer au grand jour, certaines mesures d'insertion ont plutôt visé la seule reconstitution d'un droit aux indemnités journalières de l'assurance-chômage fédérale tout en maintenant la personne occupée. La réinsertion effective sur le premier marché du travail dans ce cadre n'était qu'un leurre. Certains contrats de travail subventionnés par la collectivité étaient d'ailleurs si peu crédibles, qu'ils ont malheureusement largement contribué à ce retour de manivelle brutal incarné par l'article 23 alinéa 3bis LACI.

Ce nouvel article de loi a pour rappel la teneur suivante: *«Un gain réalisé dans le cadre d'une mesure relative au marché du travail financée par les pouvoirs publics n'est pas assuré. Les mesures visées aux articles 65 et 66a sont réservées»*. Il provoque aujourd'hui une profonde remise en cause d'un système qui reposait en partie sur l'effet tourniquet, renvoyant les usagers d'un régime à un autre, et répercutant plus loin par la même occasion le suivi individuel de la personne, de même que le coût financier de sa prise en charge.

Et ce changement de cap, entré en force au 1er avril 2011, est radical. En lien avec la constitution d'un droit aux indemnités de l'assurance-chômage, il distingue

clairement entre des mesures d'insertion comportant un aspect de formation et de remobilisation des compétences, et de véritables emplois, sur le 1er marché du travail, rémunérés conformément aux salaires en vigueur dans la branche, et formalisés par un contrat de travail négocié en bonne et due forme au cours d'une procédure de recrutement ordinaire. Le subventionnement possible par les collectivités publiques d'un emploi individuel considéré comme ouvrant ce droit au chômage se limite dorénavant strictement au cadre de reconnaissance défini par les modalités de l'allocation d'initiation au travail fédérale de la LACI.

L'opérationnalisation de cet article 23 alinéa 3bis LACI a suscité bon nombre d'interrogations, qui ne sont pas toutes levées aujourd'hui, et qui se régleront très probablement au final par une jurisprudence des tribunaux. La procédure est en cours en Valais, avec une situation de cas d'école prochainement soumise au tribunal cantonal et une autre dans les mains d'un avocat de la place mandaté par le Service de l'action sociale.

Ma volonté pour conclure n'est cependant pas d'entrer dans le détail de cette discussion, mais bien plutôt d'examiner quelques facettes du champ des possibles. Et pour ce faire, il faut appréhender le nouveau cadre fixé par la 4^{ème} révision LACI non pas comme un simple et brutal changement de cap à 180 degrés, mais bien plutôt comme une engageante fenêtre d'opportunité, forçant à repenser les dispositifs d'insertion actuellement en place. Il nous semble ainsi nécessaire de repositionner chaque structure existante, en fonction de sa véritable tâche première, de sa plus ou moins grande proximité avec le 1^{er} marché du travail ou encore des caractéristiques de son public.

Il faut démêler l'écheveau. Le champ de la réinsertion professionnelle doit se réarticuler, et faire clairement la part des choses, entre activités de placement et d'encadrement sur le premier marché du travail, mesures d'insertion au sein d'ateliers de requalification, de remobilisation et de réentraînement et prise en charge de type occupationnel à des fins de diminution des risques liés à l'exclusion et à l'isolement social. Un travail de clarification doit être entrepris dans ce sens, afin que ces différents types de prise en charge puissent être clairement distingués, eux qui ont été jusqu'alors largement confondus auprès des mêmes organisateurs voire au sein des mêmes ateliers.

En procédant à cette réorganisation des dispositifs d'insertion, plusieurs éléments positifs pourront être poursuivis: le message adressé aux usagers, aux responsables de structures, aux politiques ainsi qu'au grand public sera bien plus clair; le financement de ces structures sera plus transparent et plus cohérent aussi, ce qui devrait faciliter sa reconnaissance; les structures d'insertion proches du 1^{er} marché du travail pourront acquérir, aux yeux des employeurs et de leurs associations faitières, une véritable légitimité voire un statut de partenaire qu'elles n'ont pour la plupart actuellement pas. En définitive, ce réaménagement aurait au moins le mérite de contribuer à proposer une image plus proche de la réalité du champ de la réinsertion professionnelle.

Cette réflexion sur les structures relais de la réinsertion professionnelle n'a pas été menée dans le cadre de la 4^{ème} révision LACI. Cette modification législative s'est

contentée de séparer clairement un marché secondaire du travail ne permettant plus la reconstitution d'un droit aux indemnités de l'assurance-chômage et des mesures d'insertion génératrices de ce droit, mais rendues possibles uniquement sur le marché ordinaire de l'emploi et à des conditions bien précises. Elle n'a pas non conclu, au vu des nombreux parcours de réinsertion inaboutis et voués à l'échec, à l'incapacité ponctuelle ou définitive de certains publics à réinsérer le premier marché du travail. La fameuse question d'éventuels «*rentiers sociaux*», même si certains ne souhaitent pas officiellement l'admettre, constitue pourtant bel et bien une réalité dans le quotidien des professionnels du travail social.

Ce processus de réarticulation du dispositif d'insertion devra mettre l'accent à notre sens sur les extrêmes. Comment d'une part investir le 1^{er} marché du travail, dans le respect de l'esprit de la 4^{ème} révision LACI? En Valais, les contrats de travail subventionnés par l'aide sociale qui n'entrent pas dans ce nouveau cadre se sont vu rapidement suspendus. Cette décision, bien qu'elle ne facilite pas dans un premier temps le travail de l'assistant social, permet déjà d'apporter une première clarification dans l'activité de réinsertion professionnelle. Et d'autres voies sont à investiguer, notamment dans le soutien de la collectivité au développement d'entreprises sociales œuvrant véritablement en tant qu'actrices du marché du travail ordinaire. Le chemin pour y parvenir s'avère semé d'embûches, mais cela n'interdit pas toute réflexion.

A l'opposé, l'aide sociale doit se pencher sur le problème des usagers disposant d'une capacité de travail, mais ne répondant plus aux exigences et attentes du monde de l'emploi. Il nous paraît parfaitement imprudent de rester les bras croisés, et d'attendre que le dernier filet social recueille de plus en plus de personnes rejetées par le marché du travail ordinaire et refoulées par les assurances sociales en amont. L'aide sociale doit réfléchir à la création d'espaces d'occupation hors de l'assurance-chômage et hors du marché du travail. Ces structures occupationnelles pourraient se voir reconnaître une composante d'entretien, et de diminution des risques et des coûts liés notamment à l'inactivité et l'isolement social.

Lors d'une récente journée de rencontre de la collaboration interinstitutionnelle en Valais, l'intervenant invité, le Professeur Antonio Da Cunha, a fait un parallèle plein de bon sens avec le domaine de l'agriculture et les notions de paiements directs et contributions écologiques. Pourquoi un tel modèle de rétribution par la collectivité de prestations fournies dans l'intérêt général ne pourrait-il pas être exporté? Pourquoi ne pas l'appliquer aux dispositifs qui maintiennent à terme la cohésion sociale de l'ensemble de la société? Pourquoi ne pas davantage reconnaître cette lourde responsabilité de l'aide sociale, en termes de risques d'exclusion, d'isolement et d'inactivité? Ce propos peut paraître utopique, dans un système largement dépendant du financement des collectivités publiques, et donc de l'accord de décideurs politiques. La question se doit cependant d'être posée.

Comme annoncé en introduction, je me suis quelque peu éloigné de la thématique de l'illettrisme qui ne représente pas aujourd'hui une priorité pour les dispositifs d'insertion, nous l'avons vu. Il n'en reste pas moins qu'un système d'identification de l'illettrisme pourrait tout à fait être mis sur pied dans ces structures, par l'intermédiaire de personnes relais formées, véritables facilitateurs de l'entrée en reformation. Cette réflexion doit cependant s'inscrire dans un examen plus large du

sens et des objectifs des dispositifs d'insertion, sous l'éclairage des conséquences pratiques de la 4^{ème} révision LACI. Le défi est colossal, mais de la réponse qui y sera apportée dépendent les possibilités d'offrir aux bénéficiaires de l'aide sociale de véritables perspectives, tant de réinsertion professionnelle que d'espaces d'occupation.

La question de la lutte contre l'illettrisme doit également sortir du bois, et devenir un véritable enjeu politique. Tant qu'elle reste cachée, un diagnostic de mauvaise foi sera souvent posé, et la personne bien malheureusement sanctionnée, voire exclue. Si, au contraire, l'illettrisme est détecté et identifié, cette thématique devient un problème à traiter. Une recherche de solutions peut démarrer, ce qui crée des espaces d'ouverture.

Il reste ensuite à convaincre la personne concernée d'entreprendre une démarche de reformation, ce qui ne se décrète pas, mais implique un cheminement personnel qui peut prendre quelquefois beaucoup de temps jusqu'à sa maturation. L'incitation à se reformer doit prendre le pas sur la contrainte, par le biais d'un accompagnement et d'un encadrement de professionnels formés, même si cela demande plus de temps. Le jeu en vaut la chandelle, car comme l'exprimait une conférencière lors d'un récent colloque sur l'illettrisme: même s'il semble possible de s'accommoder de cette situation, il n'y a pas d'illettrés heureux...

VI. Pour une stratégie globale de lutte contre l'illettrisme

Roger Nordmann, conseiller national et président de l'ARTIAS

Les exposés de ce matin nous ont permis de nous faire une idée plus précise de la nature de l'illettrisme. Il apparaît que l'illettrisme est un frein à l'intégration sur le marché du travail. Mais peut-on le réduire à cela?

Comme fondateur et ancien président de la Fédération suisse de Lire & Ecrire, vous me permettrez d'élargir quelque peu la perspective.

Premièrement, ne pas maîtriser la langue écrite, ou du moins ne pas la maîtriser suffisamment, est une lacune dont les conséquences ne se limitent pas au marché du travail. C'est un obstacle pour défendre ses intérêts économiques au sens large, si l'on pense par exemple à la difficulté qu'il peut y avoir à obtenir le remboursement d'une facture de médecin auprès de son assurance-maladie. Mais c'est aussi un obstacle pour se maintenir en bonne santé, car cela exige de s'informer et nombre de ces informations ne sont disponibles que par écrit. C'est évidemment une difficulté majeure pour élever ses enfants, et pour mille autres choses de la vie quotidienne. Par exemple pour l'accès au web, au mail et aux SMS (encore que certaines personnes en situation d'illettrisme osent écrire des SMS mais pas des courriers papier). C'était le cas d'André Reithebuch, l'ancien Mister suisse, qui a entre-temps suivi des cours de perfectionnement. Autrement dit, l'illettrisme est un frein à l'intégration dans la société. Et c'est évidemment un frein à l'exercice de la citoyenneté. Pour s'en rendre compte, il suffit de se souvenir que lorsqu'on organise des élections dans des pays à taux élevé d'analphabétisme, on fait figurer sur les bulletins de vote les logos des partis ou les photos des candidats. Ou de se rappeler la difficulté qu'il y a à se faire une opinion avant une votation populaire même lorsqu'on est un habitué de l'accès à l'écrit. Enfin, et c'est peut-être là le plus grave, ne pas maîtriser l'écrit est un obstacle majeur à toute forme de formation. La maîtrise de la lecture et de l'écriture sont des prérequis pour la plupart des autres apprentissages, par exemple celui d'un métier ou celui de l'utilisation d'une nouvelle machine.

Deuxième élargissement, lire et écrire ne sont pas les seules compétences de base indispensables dans notre société. Il est difficile de mener une vie normale et de s'intégrer sans pouvoir comprendre un schéma, faire des calculs élémentaires, lire un plan de ville. Ou même sans savoir se comporter dans une situation formelle comme un entretien d'embauche. On pourrait d'ailleurs étendre encore un peu ces compétences de base en y incluant la maîtrise d'une méthode d'apprentissage ou de travail.

À ce stade, vous me permettrez une petite incise: les causes de l'illettrisme ou d'autres lacunes dans les compétences de base peuvent être très diverses - j'y reviendrai. Mais en aucun cas, on ne saurait affirmer que les personnes concernées manquent d'intelligence. Cet amalgame serait totalement erroné, et j'en veux pour preuve que les personnes qui ont des lacunes dans l'une ou l'autre compétence de base doivent souvent développer des stratégies assez subtiles pour contourner leurs lacunes tout en les masquant.

Troisième élargissement du propos, la question de l'illettrisme et des compétences de base ne saurait se considérer uniquement dans une perspective individuelle.

D'une part, parce que la nature et le niveau requis des compétences de base ne peut se déterminer sur une base uniquement individuelle. Il faut évidemment mettre en regard la nature de la société dans laquelle l'individu doit s'insérer. Comme l'expliquait ce matin Olivier Grand, les besoins ne sont pas les mêmes dans une société essentiellement agraire, dans une société industrielle ou encore une société de la connaissance. On peut d'ailleurs en faire la démonstration a contrario: il n'est pas sûr que l'habitant moyen de la Suisse de 2011 dispose des compétences de base nécessaires à s'insérer dans une société pratiquant l'agriculture de subsistance.

D'autre part, parce que l'individu n'est pas seul responsable du niveau de compétences de base qu'il a atteint, et loin s'en faut. Une seule illustration à ce propos: l'enfant qui accumule des lacunes en raison d'un système scolaire déficient ne saurait être tenu pour responsable. Il existe donc clairement une dimension collective, et pour être plus direct, une responsabilité collective dans les causes et les remèdes du problème.

Il faut donc une action concertée, large et ambitieuse - autrement dit une stratégie nationale - pour réduire le problème de l'illettrisme. Il en va de la dignité des personnes directement concernées, mais aussi finalement de la dignité de la société dans son ensemble. On ne peut pas accepter les bras croisés qu'une partie substantielle de la population soit privée des instruments culturels essentiels à son intégration dans la société. C'est une discrimination insupportable.

Pour avoir la moindre chance de réduire le problème de l'illettrisme, il s'agit tout d'abord d'en comprendre l'ampleur, d'en cerner la diversité des causes et de bien comprendre et reconnaître le tabou qui l'entoure. Cela fait, il sera alors possible d'esquisser une véritable stratégie nationale de réduction de l'illettrisme.

L'ampleur tout d'abord. Selon les différentes études menées, il y a entre 600'000 et 800'000 personnes adultes en situation d'illettrisme. Que l'on soit bien clair ici, il ne s'agit pas du stock des personnes qui échouent à la dictée de Bernard Pivot, mais bien de gens qui n'arrivent pas à décrypter des instructions élémentaires sur un emballage de médicament ou qui n'arrivent pas à remplir le formulaire d'inscription des enfants à l'école en début d'année scolaire. La moitié d'entre elles ont fait leur scolarité en Suisse. Enfin, selon les études Pisa il y a en moyenne chaque année 7'000 jeunes qui sortent de l'école obligatoire avec de graves lacunes de lecture ou d'écriture.

La diversité des causes ensuite. Les difficultés d'apprentissage initial de l'écrit peuvent dans un nombre restreint de cas avoir des causes de type somatique. C'est le cas notamment pour certaines formes de dyslexie. Les progrès dans la connaissance du cerveau nous montrent cependant que l'incroyable plasticité de cet organe permet la plupart du temps de surmonter ces difficultés moyennant un entraînement adéquat.

Le plus souvent cependant, les problèmes sont ailleurs:

- l'enfant manque de motivation, par exemple parce que l'écrit n'est pas du tout en usage à la maison et qu'il ne comprend pas la force culturelle de l'écrit;
- l'enfant passe entre les gouttes et développe des stratégies de contournement ou se focalise sur d'autres compétences (c'est le cas d'André Reithebuch, qui explique qu'il s'efforçait de faire des bonnes notes en maths et en dessin pour qu'on lui pardonne ses mauvaises notes en allemand);

- la méthode d'enseignement est inadéquate pour ce type d'enfants, etc. etc.;
- le problème n'est pas traité à temps et on ne le détecte qu'en fin de scolarité obligatoire au moment où la question d'une insertion professionnelle se pose.

Dans de nombreux cas, les personnes maîtrisaient suffisamment l'écrit à la sortie de l'école, mais l'ont largement désappris ensuite. Soit parce qu'ils exerçaient une activité professionnelle qui ne nécessite quasiment pas la maîtrise de l'écrit (il en existe encore, mais de moins en moins). Soit parce qu'elles n'exercent pas d'activité lucrative et ne se confrontent jamais à l'écrit. Le cas de figure typique, c'est un couple où l'un des deux s'occupe de l'écrit et l'autre gère les aspects pratiques en s'informant uniquement à travers la radio et la télé.

On distingue donc immédiatement deux champs d'action bien différents: l'amélioration de l'optimisation de l'apprentissage scolaire d'une part. Et d'autre part le rattrapage en matière de compétences de base pour les adultes, catégorie dans laquelle j'inclus évidemment les jeunes adultes sortant de l'école.

Le tabou qui entoure l'illettrisme enfin. La question de l'illettrisme est l'objet d'un véritable tabou et d'une très large ignorance par les responsables politiques et la population. Comme le montre très bien le film TERACE, que je vous recommande chaleureusement, les personnes en situation d'illettrisme se gênent d'admettre leurs problèmes et encore plus de traiter leurs difficultés. Les obstacles subjectifs sont énormes avant de prendre l'initiative d'en parler puis d'empoigner le problème. Ces personnes ont la plupart du temps besoin du soutien d'un intermédiaire qui les aide à faire le cheminement vers une offre de formation. Ce tabou s'explique aisément, tant l'écrit a pris un rôle central dans notre société. La plupart des gens qui utilisent l'écrit au quotidien n'arrivent pas à s'imaginer que quelqu'un puisse ne pas maîtriser ce moyen de communication. Les personnes concernées le sentent, d'où ce sentiment de honte. Mais c'est aussi ce caractère quasiment inimaginable des lacunes de lecture et d'écriture qui fait que la société ignore purement et simplement ce problème. Sans surprise, l'ignorance du problème et le tabou qui l'entoure se renforcent mutuellement: le fait de ne pas en parler suscite la honte et la honte suscite le fait de ne pas en parler.

Au passage, vous me permettrez de préférer l'expression réduction de l'illettrisme plutôt que le vocabulaire guerrier de la lutte ou du combat contre l'illettrisme, car le dérapage sémantique du «*combat contre l'illettrisme*» vers le «*combat contre les illettrés*» doit absolument être évité, la stigmatisation renforçant le tabou.

Le tabou et le secret qui entourent l'illettrisme sont probablement les deux obstacles majeurs sur le chemin d'un traitement rationnel de ces difficultés. Dans toute stratégie de réduction de l'illettrisme, il est indispensable de traiter ces deux aspects dès le début de l'action. C'est la raison pour laquelle la Fédération suisse Lire & Ecrire ainsi que ses associations membres ne se contentent pas de donner des formations, mais agissent aussi sur le plan de l'information de l'opinion publique. Et avec ma casquette de président de l'ARTIAS, j'espère évidemment que le colloque d'aujourd'hui y contribue.

Face à l'ampleur du problème, l'action associative, même soutenue quelque peu par les collectivités publiques, ne suffit pas. Il faut une véritable politique publique de réduction de l'illettrisme, et cette politique publique devra logiquement inclure quatre volets:

1. l'information et la sensibilisation du grand public;
2. l'information et la sensibilisation de tous les intermédiaires qui sont d'une manière ou d'une autre en contact régulier avec des personnes en situation d'illettrisme;
3. la mise sur pied d'une offre de formation de rattrapage pour les adultes. Cette offre devra correspondre en termes d'horaires, d'organisation et de pédagogie aux besoins de publics en difficulté. Elle devra englober l'ensemble des compétences de base et fonctionner dans une logique relativement individualisée: les adultes qui suivent un cours veulent bien combler leurs lacunes spécifiques, mais ils ne veulent pas avoir à entendre une nouvelle fois ce qu'ils savent déjà ou avoir le sentiment de se retrouver à l'école, dont ils ont souvent un souvenir mitigé;
4. last but not least, le renforcement des efforts en milieu scolaire pour détecter le plus rapidement possible les enfants en difficulté et leur donner un appui ciblé qui leur permette de sortir de l'école en sachant lire et écrire, mais aussi en maîtrisant les autres compétences de base.

Mesdames et Messieurs, je vous demande un instant d'oublier que nous sommes en Suisse et de faire preuve d'un peu d'ambition, comme le fait par exemple le gouvernement régional en Écosse. Mettre une telle politique publique en place coûterait assurément quelques dizaines de millions de francs à l'échelle nationale par année. On pourrait par exemple fixer ce budget à 1% du budget agricole, ce qui libérerait 40 millions. Ou mettre de côté l'argent destiné aux nouveaux avions de combat, ce qui permettrait de financer un siècle d'une telle politique de réduction de l'illettrisme.

Et maintenant, comme nous sommes en Suisse, et que la mesure de toute chose est l'argent, vous me permettrez de vous rappeler que le coût économique de l'illettrisme est supérieur à un milliard de francs par année, selon une étude de 2005. Investir quelques dizaines de millions par année pendant 10 ou 15 ans pour réduire l'illettrisme serait donc un investissement rentable. Cela s'explique aisément: une personne de bonne volonté qui a retrouvé ses compétences de base a beaucoup plus de chances de s'intégrer sur le marché du travail. Au lieu de devoir être soutenue, cette personne paie des cotisations sociales et des impôts.

Comme il faut un peu d'espoir et que la politique fonctionne de manière incrémentale, on peut se réjouir que la Confédération ait enfin présenté un avant-projet de loi sur la formation continue, et que ce projet de loi comporte un chapitre consacré aux compétences de base. C'est à l'évidence un premier pas susceptible d'être d'ailleurs amélioré lors du passage au parlement si vous participez à la consultation. Ma collègue Josiane Aubert, membre de la Commission science éducation et culture du Conseil national, va maintenant vous présenter les enjeux - et malheureusement aussi les nombreuses insuffisances - de cet avant-projet de loi dont le champ d'application dépasse d'ailleurs les compétences de base.

VII. La Loi sur la formation continue: un enjeu majeur

Josiane Aubert, conseillère nationale vaudoise

LA LOI SUR LA FORMATION CONTINUE: UN ENJEU MAJEUR

24 NOVEMBRE 2011
JOSIANE AUBERT
JOSIANE AUBERT, CONSEILLÈRE NATIONALE

ARTIAS 24 NOVEMBRE 2011, JOSIANE AUBERT, CONSEILLÈRE
NATIONALE

1

BASE CONSTITUTIONNELLE: 8 ARTICLES CONCERNENT LA FORMATION

Acceptés par le peuple par 87 % en mai 2006

- Harnos et Plan d'étude romand
- Formation professionnelle (base et tertiaire B)
- Coordination du paysage des hautes Ecoles (HES, UNIs, EPFs)
- Recherche
- *Formation continue*
- *Aide aux études*

ARTIAS 24 NOVEMBRE 2011, JOSIANE AUBERT, CONSEILLÈRE
NATIONALE

2

ART 64a Const. : FORMATION CONTINUE

- 1 La Confédération **fixe les principes** applicables à la formation continue.
- 2 Elle **peut encourager** la formation continue.
- 3 La loi **fixe** les domaines et les critères.

→ **Obligation d'agir de la Confédération:
mandat constitutionnel**

ARTIAS 24 NOVEMBRE 2011, JOSIANE AUBERT, CONSEILLÈRE
NATIONALE

3

ETAPES DE TRAVAIL LABORIEUSES...

- 2007: CF dit préparer un projet (message FRI 08-11)
- 2008: CF mandate DFI et DFE pour une «*étude interne*»
- 03.09: Il reçoit le rapport et décide de ne pas le publier
- 04.09: CSEC-N et CSEC-E acceptent une initiative parlementaire pour rédiger eux-mêmes la loi
- 01.10: Le CF réagit et promet un projet pour fin 2011, consultation prévue début 2012

ARTIAS 24 NOVEMBRE 2011, JOSIANE AUBERT, CONSEILLÈRE
NATIONALE

4

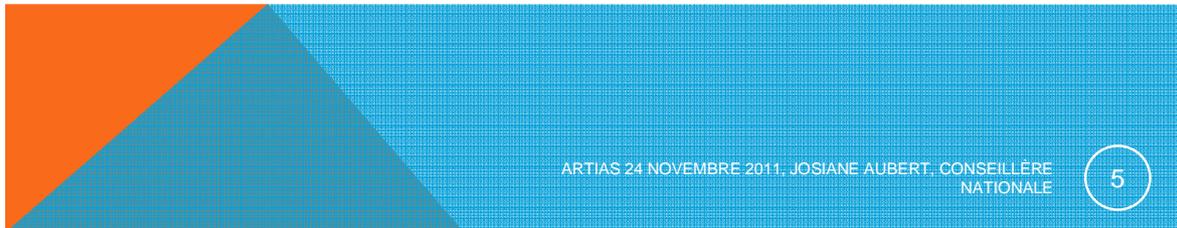
LOI FÉDÉRALE SUR LA FORMATION CONTINUE ←→ LOI CADRE

50 lois concernées ...

Lois spéciales importantes:

- LACI Loi sur le chômage
- LEtr Loi sur les étrangers
- LFPr Loi Formation professionnelle

...



MANDAT DU CF À LA COMMISSION D'EXPERTS

Elaborer l'avant-projet de loi sur la formation continue:

- Réaliser le mandat constitutionnel
- Elaborer une loi-cadre sans activité d'encouragement
- Objet: Formation non formelle par opposition à formation formelle et à apprentissage informel
- Objectifs: améliorer les conditions-cadre et intégrer la formation continue dans l'espace suisse de formation



FORMATION SECONDAIRE II: SITUATION DE LA POPULATION

- **90 - 95%** de jeunes d'une volée obtiennent un diplôme (CFC – AFP – Matu)
- **Dixième année / Cas management / programme FORJAD pour jeunes adultes en difficulté / détection précoce ...**
- **Monitoring prévu pour ceux qui décrochent, suivi sur le long terme**
- **A quand la formation obligatoire jusqu'à 18 ans?**

ARTIAS 24 NOVEMBRE 2011, JOSIANE AUBERT, CONSEILLÈRE
NATIONALE

7

FORMATION CONTINUE: ETAT DES LIEUX ACTUEL ET PERSPECTIVES

- **Volume du marché de la formation continue en Suisse: 5,3 milliards sfr/an**
- **Part de la confédération: 600 millions sfr/an**
- **Loi fédérale s'appliquera en premier lieu à la formation continue soutenue par l'Etat (CH et cantons)**
- **Pas d'intervention réglementaire sur un «*marché*» qui fonctionne... sauf pour assurer et développer la qualité des prestations**

ARTIAS 24 NOVEMBRE 2011, JOSIANE AUBERT, CONSEILLÈRE
NATIONALE

8

QUI PROFITE ACTUELLEMENT ?

- Les diplômés du tertiaire bénéficient trois fois plus de formation continue que ceux qui ont une formation de scolarité obligatoire
 - Les plus de 50 ans en bénéficient moins
 - Les femmes, même actives à plein temps, bénéficient moins et paient plus de leur poche
- La formation tout au long de la vie n'est pas équitablement proposée

AVANT FORMATION CONTINUE: CONNAISSANCES DE BASE !

- L'apprentissage tout au long de la vie est une composante incontournable du monde actuel
 - Il est indispensable à l'intégration professionnelle durable à cause de l'évolution rapide de l'économie
- Primordial de remettre *«le pied à l'étrier de la formation»* aux personnes les plus faiblement formées ou qui ont *«décroché»*

ASSURER L'ACCÈS À LA FORMATION POUR TOUTES ET TOUS, TOUT AU LONG DE LA VIE

Quels sont les obstacles ?

- Temps
- Finances
- Organisation
- Motivation

Confiance en soi à retrouver

Accepter ses lacunes et reconstruire les bases

ARTIAS 24 NOVEMBRE 2011, JOSIANE AUBERT, CONSEILLÈRE NATIONALE

11

CASSER LE CERCLE VICIEUX: RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE NE SUFFIT PAS

- Comment éviter un «*désapprentissage*» des connaissances de base?
- Comment repérer les personnes «*illettrées*»?
- Intégrer les personnes migrantes
(→ Lire et Ecrire - Français en Jeu - etc...)
- Responsabilité de l'employeur? Trois jours obligatoires de formation continue par an pour toutes et tous?
- Validation d'acquis / reconstruction de la confiance en soi

ARTIAS 24 NOVEMBRE 2011, JOSIANE AUBERT, CONSEILLÈRE NATIONALE

12

QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION

- Cours dans le cadre du chômage: bilan de compétences obligatoire? Programmes d'acquisition des compétences de base, validation d'acquis.
- Article 13 de la LEC : lutte contre l'illettrisme: ne suffit pas → Loi sur la formation continue.
- **«Illettrisme» = compétences de base = lire, écrire, compter, calculer, appréhender et utiliser les nouvelles technologies d'information et de communication**

SAISSONS LA CHANCE DE CETTE FUTURE LOI!

L'intégration de chacune et chacun dans le monde du travail est un but vers lequel tendre:

- pour la personne d'abord
- pour diminuer les charges sociales de l'Etat

La mise à niveau des compétences de base est une condition:

- pour une intégration durable dans la vie professionnelle et souvent sociale
- pour un accès à la formation tout au long de la vie.

SAISSONS LA CHANCE DE CETTE FUTURE LOI!

La modification de la «pyramide» des âges et les pénuries de personnel annoncées dans les 20 prochaines années peuvent être une chance: bonne conjoncture pour lutter contre l'illettrisme et pour l'intégration ↔ chacun-e aura sa place
(thèses Travail.Suisse)

Les cantons devraient prévoir aussi leur loi sur la formation continue (FR, GR, UR, TI, LU, GE ok)

ARTIAS 24 NOVEMBRE 2011. JOSIANE AUBERT, CONSEILLÈRE NATIONALE

15

BONNE NOUVELLE DU CÔTÉ DU CONSEIL FÉDÉRAL!

Avant-projet de LFCo envoyé en consultation depuis le 9 novembre!

- **Loi cadre qui fixe les principes applicables à la formation continue**
- **Responsabilité individuelle et initiatives privées réaffirmées**
- **Procédures d'assurances de qualité et de transparence des offres**
- **Prise en compte des acquis préconisée**
- **Nécessité de réglementation pour améliorer l'égalité des chances entre femmes et hommes, pour les handicapés, pour l'intégration des migrants, pour l'employabilité des personnes peu qualifiées**

ARTIAS 24 NOVEMBRE 2011. JOSIANE AUBERT, CONSEILLÈRE NATIONALE

16

2012: RÉAGISSEZ TOUS À LA CONSULTATION!

- Faire connaître et émerger les enjeux sociaux liés à cette loi
- Exiger des aides ciblées sur ces groupes de population
- Prévoir une politique intégrative globale: (aide sociale – LACI – LAI – case management – validation d’acquis, etc), et un décroisement institutionnel CH / cantons / départements

RÉFÉRENCES POUR LA CONSULTATION:

Conseil fédéral, Département de l’Economie, Formation Recherche Innovation:

Formation continue:

<http://www.evd.admin.ch/themen/00533/01791/index.html?lang=fr>

Avant-projet de loi:

<http://www.evd.admin.ch/themen/00179/00185/index.html?lang=fr>

Rapport explicatif:

<http://www.evd.admin.ch/themen/00179/00185/index.html?lang=fr>

Lettre d’accompagnement:

<http://www.evd.admin.ch/themen/00179/00185/index.html?lang=fr>

«Si vous pensez que l'éducation coûte cher, essayez donc l'ignorance»

Derek Bok, ancien président de Harvard

ARTIAS 24 NOVEMBRE 2011. JOSIANE AUBERT, CONSEILLÈRE
NATIONALE

19